



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 septembre 2010 à 10 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Sont absents, messieurs et madame les conseillers (ère), Maxime Tremblay, Luc Angers, Patsy Bouthillette et Stéphane Lauzon.

CM-2010-908

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2010-909

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE
LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET DES
POMPIÈRES DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau se sont entendues quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2015.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ainsi que le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2010-910 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 10 h 40.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint